

VILLENEUVETTE: M. VIDAL Eric.

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

## Séance du Mercredi 28 Mars 2012

Date de la convocation Heure de la séance Lieu de la séance 21 Mars 2012 18 heures Salle de réunion - Centre Aquatique Intercommunal **CLERMONT L'HERAULT** PRÉSENTS: M. CAZORLA Alain, Président de la séance **PROCURATIONS:** ASPIRAN: M.SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, M. MONTAGNÉ Thierry à M.SATGER Jean-Noël, BRIGNAC: M. JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, M. REVEL Claude à M. SEGURA René, CABRIERES: M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, M. MARTINEZ Antoine à M. LIEB François, CANET: Mme FABRE Maryse, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel, M. DRUART David à M. BARDEAU Francis. Sylvain. CEYRAS: M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU M. GIL Claude à M. LEBREAU Jean-Jacques. M. MONTAGNE Jacques à M. BILHAC Christian, Jocelyne. CLERMONT L'HERAULT: M. GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA M. COSTES Jean à Mme FONT Chantal. Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme M. VALENTINI Gérald à MIIe VALENTINI Martine. CAZALET Claude, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M. GOUTTES Gérard. FONTES: M. BRUN Olivier, M. BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LACOSTE: M. VENTRE Philippe, M. SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON: M. BETZ Bruno, LIEURAN-CABRIERES: M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques, MERIFONS: M. VIALA Daniel, MOUREZE: M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, **NEBIAN:** M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. ESTEVE Bernard, **OCTON:** M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN: M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques, PERET: M. BILHAC Christian, M. AZAM Joël, **SALASC**: Mme FONT Chantal, USCLAS D'HERAULT: M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard. **VALMASCLE**: Mlle VALENTINI Martine,

## Objet: Budget primitif 2012 – Budget annexe du centre aquatique intercommunal.

Monsieur LACROIX donne lecture du projet de budget primitif 2012 du Budget annexe « centre aquatique intercommunal ».

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2012 :

Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20120327-2012-03-28-27-DE

Date de télétransmission : 04/04/2012 Date de réception préfecture : 04/04/2012

Dépenses Fonctionnement					Recettes Fonctionnement			
Chap.	Désignation	RAR 2011	BP 2012	Chap.	Désignation	RAR 2011	BP 2012	
011	Charges à caractère général		391 285,00	70	Produit services		550 000,00	
012	Charges de personnel		510 000,00	74	Participations		13 440,00	
66	Charges financières		260 000,00	75	Produit gestion courante		1 177 650,13	
67	Charges exceptionnelles		5 000,00	77	Produits exceptionnels		5 000,00	
023	Virement à SI		579 805,13					
Total		1 746 090,13	Total			1 746 090,13		

Dépenses Investissement					Recettes Investissement				
Chap.	Désignation	RAR 2011	BP 2012	Chap.	Désignation	RAR 2011	BP 2012		
Op.10	Construction Centre Aquatique		1 121 638,33	10	FCTVA		173 600,00		
16	Remboursement emprunt		280 000,00	13	Subventions	1 570 000,00			
001	Résultat N-1 reporté		921 766,80	021	Virement de SF		579 805,13		
Total 0,		0,00	2 323 405,13		Total	1 570 000,00	753 405,13		
Total consolidé		2 323 405,13		Total consolidé		2 323 405,13			

Considérant l'avis favorable émis par la commission finance réunie le 21 Mars 2012, il est demandé aux membres du conseil d'approuver le budget primitif 2012 du budget annexe du centre aquatique tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté, conformément à la nomenclature comptable par nature et par chapitre.

Monsieur le Président soumet au Conseil le projet de budget primitif 2012 du Budget annexe du centre aquatique intercommunal pour l'exercice 2012.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré

## A L'UNANIMITÉ

**APPROUVE** le budget primitif 2012 du budget annexe du centre aquatique intercommunal pour l'exercice 2012 tel que présenté.

**CONFIRME** que ce budget est voté, conformément à la nomenclature comptable par nature et par chapitre.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.